

Actu Monchy

Le Mot du Maire :

Ce troisième trimestre, marqué par la fin de l'année scolaire, des vacances pour certains d'entre nous, un regain d'activités pour la filière agricole et une météo plus clémente au mois d'août, nous permet d'aborder sereinement ce mois de septembre.

Ce troisième trimestre a vu :

La venue à MONCHY du 25 juillet au 2 août d'une dizaine de jeunes allemands de DUNZWEILER patronnés par Mme Brigitte DUPARCQ –Présidente de Familles rurales- avec l'aide de Yannick et Marie- Anne BRESOUS.

Seul bémol : la grosse difficulté rencontrée par les organisateurs auprès des familles de MONCHY qui pour certaines n'ont pas accepté de les loger (bien que l'année dernière leurs enfants soient allés en Allemagne). De ce fait ces jeunes ont été hébergés dans un gîte à TREFCON.

L'embauche en CDD de Mme Arlette PEZET pour remplacer Bruno HERY pendant le mois d'août . Cette dernière nous a agréablement étonnés par la qualité de son travail . Un exemple à méditer.

Le départ au 1^{er} septembre pour la Communauté de Communes du Caudrésis de Guillaume MAHY – notre animateur de la bibliothèque- médiathèque depuis 5 ans- qui a tenu à se rapprocher de son domicile familial. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle fonction.

La nomination au 1^{er} septembre 2009 de Melle Sandra MICAL de MESNIL – BRUNTEL - adjoint administratif de 2^{ème} classe - 15h/semaine pour la tenue de l'Agence Postale Communale. Chacun d'entre vous a déjà pu se rendre compte de sa gentillesse et de sa compétence.

La nomination au 15 septembre de Mme Pascale HANNECART d' HOMBLEUX – adjoint d'animation de 2^{ème} classe- 20h/ semaine – pour animer la bibliothèque - médiathèque . Choix mûrement réfléchi par vos élus après un appel à candidatures et des entretiens effectués selon les règles.

la rentrée scolaire qui, avec la fermeture d'une classe à MONCHY – LAGACHE, a nécessité une restructuration des locaux bien organisée par Mme Marie-Anne BRESOUS et ses collègues enseignants.

Le retour de Jean- Paul VARRIER qui, après une absence prolongée pour raison de santé, nous réjouit pleinement.

Le démarrage de la campagne de contrôle par un agent de la SAUR des installations individuelles dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) . Contrôle obligatoire avant 2012 lancé par le SIVU du Pays Hamois dans toutes les communes de la CCPH.

Ne vous affolez pas, car pour beaucoup d'entre nous il résulte de ce contrôle que bon nombre d'installations sont non conformes, mais il n'y a pas lieu de vous précipiter pour entreprendre la mise aux normes de celles-ci.

Vos élus revoient les différentes solutions possibles pour ce futur assainissement (collectif ou non collectif) afin que celui –ci soit le moins onéreux possible pour les budgets, tout en sachant que conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ce dernier reste obligatoire.

A ce jour, une inquiétude demeure face à la menace de la grippe A H1-N1 abondamment commentée par les divers médias. Il nous convient d'être vigilant tout en gardant notre sang-froid sans pour cela s'affoler .

Pour limiter les risques de transmission , Il suffit de respecter des règles d'hygiène de vie : se laver les mains avec du savon plusieurs fois par jour, utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou se moucher , le jeter dans une poubelle et se laver les mains , éviter les contacts physiques avec autrui.

En cas de symptômes grippaux : appelez votre médecin traitant ou faites le 15.

Pour toute information : 0825-302-302 ou www.pandemie-grippale.gouv.fr

Votre Maire : Marc RIGAUX.

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS- M.CAPON –O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN -P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT- P VANDEROSIEREN - D.WILLEMAN.

Absent excusé avec procuration : JF CARBONNAUX .

Absent excusé : D.RIGOLIN.

Secrétaire de séance : Y.BRESOUS.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé par tous sauf par Monsieur Michel CAPON qui était absent excusé et avait donné un pouvoir avec des remarques à Madame BOURSIN (ces remarques ont été lues en réunion mais non retranscrites dans le compte – rendu).

ASSAINISSEMENT (AVIS DE CHACUN ET FUTURS ENGAGEMENTS) :

Après la réunion d'informations qui s'est tenue au foyer rural de MONCHY le 11 juin en présence de Monsieur PJ MASCOT – Président du SIVU du Pays HAMOIS et de représentants de la SAUR, beaucoup d'inquiétudes subsistent. Les contrôles chez les particuliers débutent le 6 juillet 2009 .

Lors de la première étude réalisée par la SANEP en 1999 le rapport proposait un assainissement collectif pour le Centre Bourg et un assainissement non collectif pour les hameaux (choix du plan de zonage proposé par délibération du 11 juin 2003 et validé par le conseil municipal en réunion du 12 septembre 2006)

Monsieur CAPON précise que si le conseil actuel souhaite modifier le choix du départ et préfère du non collectif pour tout le village, l'Agence de l'eau n'accordera aucune subvention et qu'une nouvelle étude sera à refaire aux frais de la commune .

Pour le collectif, un système par lagunage sera possible mais pour cela il faut une grande surface de terrain .

Les administrés ont deux ans pour se raccorder ensuite au réseau collectif et payent en fonction du mètre cube consommé.

Il faudra dans les mois à venir se prononcer sur le choix de cet assainissement.

PROCEDURES D'ABANDON MANIFESTE :

1°) Maison 1 rue de DEVISE : Après avoir entendu l'exposé de cette procédure et compte tenu du fait que depuis plus de 10 ans le Notaire n'a trouvé aucune solution pour vendre l'immeuble sis 1 rue de DEVISE appartenant aux héritiers de Melle Gabrielle THOMAS – maison devenue très dangereuse- murs démolis- portes et fenêtres cassées....- ; le conseil décide à l'unanimité (14 voix) de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer une procédure d'abandon manifeste. Des publications seront faites dans les journaux officiels.

2°) terrain rue de la Terrière - parcelle de friche de 410m² propriété de Monsieur Jules LEFEVRE décédé depuis de nombreuses années sans héritiers – Le conseil à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer une procédure de bien sans maître.

ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE :

Monsieur le Maire fait un tour de table afin d'organiser les diverses permanences pour les animations des 13 et 14 juillet .

DELIBERATION :

Achat tickets de manèges forains : accord par 12 voix pour et 2 voix contre pour modifier la somme de 185€ allouée à chaque forain -compte tenu de la diminution de leurs recettes cette année- et la porter à 220€ soit un total de 660€ pour les trois forains . Annulation de la délibération votée le 20 mai 2009.

QUESTIONS DIVERSES :

1°).Madame Maryse BOUTILLIER demande qu'une boîte aux lettres soit installée Grande rue près de l'ancien bureau de poste afin de permettre aux habitants éloignés du centre Bourg (en particulier les personnes âgées) de pouvoir poster leur courrier.

2°) Monsieur Michel CAPON demande de la part de Monsieur SAMSON s'il est possible de poser une lampe d'éclairage public sur le poteau existant à DOUVIEUX près du n° 26 dans le virage (endroit dangereux et mal éclairé).

3°) Monsieur Joël HAPPE précise que pour le remplacement de Guillaume auprès des enfants de l'école (initiation à l'informatique B2i -7h par semaine) la personne embauchée devra avoir non seulement des compétences en informatique (mais également avoir reçu l'agrément de l'Inspection Départementale et qu'elle interviendra auprès des enfants sous les directives des enseignants uniquement.

4°) Monsieur Yannick BRESOUS – au nom de son épouse Marie-Anne BRESOUS – Directrice d'école- réclame que pour la prochaine rentrée scolaire un local correct et fonctionnel soit préparé pour l'informatique à l'école (local actuel trop petit pour accueillir la bibliothèque et l'informatique du fait de l'implantation de l'Agence Postale Communale).

5°) Madame Christine CHASSAGNOUX –au nom de Mme Brigitte DUPARCQ – demande que pour l'année prochaine lors de la fête locale des toilettes publiques soient installées (afin d'éviter les désagréments causés par les personnes qui urinent n'importe où le long des murs !) et précise que les forains ont eu peu d'enfants et hésitent à revenir l'année prochaine si aucune autre animation attirant du monde n'est trouvée.

Levée de séance à 22h30.

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS - M.CAPON – D.RIGOLIN - O.BLERIOT - C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN - J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMANN

Absents excusés avec procuration : M. BOUTILLIER - JF CARBONNAUX - P.GOURLIN Absent excusé : P.VANDEROSIEREN Secrétaire de séance : Y. BRESOUS.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé par tous sauf par Monsieur Michel CAPON qui demande à ce que des modifications soient apportées tout au moins en ce qui concerne deux points : l'assainissement et l'achat des tickets de manèges.

Assainissement : il n'y a plus lieu de parler au conditionnel car le plan de zonage collectif pour le Centre Bourg et non collectif (SPANC) pour les hameaux de FLEZ et DOUVIEUX a bien été validé par une délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2006. Tout changement à ce type d'assainissement retenu et validé par l'Agence de l'eau nécessitera donc une nouvelle étude et un nouveau plan de zonage.

Si la solution de l'assainissement collectif est maintenue, un système par lagunage est une autre alternative possible par rapport à la construction d'une station d'épuration, mais nécessite une grande surface de terrain.

Dans l'hypothèse du choix d'un assainissement collectif, les administrés concernés disposent de deux années pour se raccorder au réseau collectif et s'acquitter des taxes d'assainissement en fonction du mètre cube d'eau potable consommé.

Achat de tickets manèges forains. Michel Capon n'a pas voté contre l'augmentation de l'allocation aux forains mais il a voté contre le fait que cette délibération ait été soumise au vote alors qu'elle ne figurait pas sur l'ordre du jour de la convocation à la réunion de conseil.

SUPPRESSION DE POSTE - CREATION D'EMPLOIS & NOUVEAUX TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2009 :

Suite à la demande de mutation au 1^{er}/09/2009 effectuée par Guillaume MAHY, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe à temps complet 35h et de créer deux nouveaux postes (un sur une base hebdomadaire de 15h pour la tenue de l'Agence Postale Communale et un sur une base hebdomadaire de 20h pour l'animation de la bibliothèque- médiathèque). Il faudra également refaire le tableau des effectifs. Après avoir entendu lecture des diverses possibilités et discussion, le conseil décide à l'unanimité de :

- Supprimer l'emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet au 31 août 2009.
- Créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (15h/hebdo) à compter du 1^{er} septembre 2009.
- Créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (20h/hebdo) à compter du 1^{er} septembre 2009.
- Modifier le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2009 en tenant compte de ces modifications.
- De faire parvenir au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale les déclarations de vacance d'emplois pour publication pendant le mois d'août.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 août, avec les entretiens d'embauche dernière semaine d'août.

Ms. Joël HAPPE et Yannick BRESOUS précisent que la personne qui sera recrutée pour l'animation de la bibliothèque – médiathèque devra également continuer de donner des cours d'informatique aux élèves du primaire (cadre du B2i) et recevoir l'agrément de l'Inspection Départementale. Il est rappelé également que dans le cadre de Picardie en Ligne, nous avons signé une convention avec la commune d'ATHIES (valable jusqu'au 30 Juin 2010) par laquelle cet agent effectue 5h / semaine à ATHIES pour initier à l'informatique les jeunes et les adultes. Il faudra revoir avec les élus d'ATHIES ce qui sera envisagé après cette date.

STANDART TELEPHONIQUE : Suite aux différents constats suivants :

- Existence d'abonnements téléphoniques séparés pour la Mairie, L'École, La Médiathèque/Bibliothèque.
- Besoin de deux nouvelles lignes pour l'agence postale (une pour l'Agent et une pour la connexion d'un lecteur de cartes bancaires).
- Existence de trois accès Internet individuels dans un même bâtiment.
- Souhait d'abandon d'une même ligne à la fois pour le fax et du n° de la Mairie.

Et conscient que pour l'équivalent du coût actuel -environ 2500[€]/an- il était possible de mettre en place d'autres solutions qui permettront de gérer les communications de manière professionnelle, simple et efficace, le tout avec un confort nouveau ; M. Michel CAPON présente un projet qui s'articule autour d'un groupement de lignes arrivées et départs avec une sélection directe à l'arrivée (SDA) et des lignes internes avec postes « Fax Adsl ou Téléphone».

La SDA est une technique de télécommunication qui permet d'atteindre directement un interlocuteur depuis l'extérieur sans passer par une standardiste. Elle est mise en œuvre par un petit commutateur où chaque poste interne peut recevoir un numéro direct à parution possible dans l'annuaire. Ce commutateur permettra en outre de gérer l'accueil des usagers et toutes les fonctions de la téléphonie (transfert d'appel, renvoi d'appel, interception, sorties statistiques...)

Cette proposition d'installation peut s'envisager soit en location maintenance, soit en achat. Location : engagement de 60 mois (130€ TTC mensuel).

Achat : 4200€ et 370€ de maintenance annuelle. Après discussion, le conseil - conscient du fait qu'il faille évoluer vers ce système- décide de louer le matériel auprès de France TELECOM / ORANGE (9 voix pour la location et 5 voix pour l'achat).

POINT SUR LES FESTIVITES : M. le Maire demande à chacun de s'exprimer sur les points positifs et négatifs concernant l'organisation et le déroulement des festivités. M. Dominique WILLEMANN précise que l'année prochaine il faudra disposer des hauts-parleurs de la sono différemment sur le terrain lors du feu d'artifice et qu'il faudra racheter du matériel plus adapté.

La création du Comité des fêtes est parue au Journal Officiel, le compte bancaire va pouvoir être ouvert. Mme C. CHASSAGNOUX a terminé les comptes et en donne le détail. L'année prochaine, une meilleure préparation avec distribution des lots est à prévoir avec chaque responsable de stand.

QUESTIONS DIVERSES :

Camp d'ados MONCHY - DUNZWEILER : M. Yannick BRESOUS informe le conseil de l'arrivée samedi 25 /07 vers 11h30 de jeunes allemands (11 jeunes & 2 animateurs) ainsi que de M. MOLTER – Maire de DUNZWEILER et d'un adjoint. Ces jeunes resteront jusqu'au dimanche 2 août après-midi et seront logés à TREFCON chez M. WYNANDS. Des sorties et animations en compagnie de quelques jeunes de MONCHY ont été organisées par Mme Brigitte DUPARCQ.

Une petite réception d'accueil se fera samedi midi au foyer rural. La présence des élus est souhaitée à l'arrivée et au départ des jeunes allemands.

Problème de la vitesse dans la traversée du Centre Bourg : le conseil déplore une nouvelle fois la vitesse excessive de certains véhicules qui traversent la commune. Une nouvelle étude de pose de ralentisseurs va être demandée auprès de l'Agence routière.

Coupes de bois suite abattage des peupliers : un avis informant la population que des parcelles de bois seront attribuées a été affiché, avec une inscription à faire en mairie avant la fin du mois. La réunion d'attribution des lots se fera en mairie le vendredi 31 juillet à 19h.

Porte d'entrée de la mairie : accord pour changer la crémonne. Devis de la société Omer CREN de 392€ TTC accepté.

Bibliothèque école primaire : le déménagement de celle-ci vers la classe laissée libre suite à la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée se fera le mardi 28/07 après-midi. M.BRESOUS demande à ceux qui le pourront de venir aider Mmes BRESOUS – PENANGUER et Bruno.

Gaz en réseau : M. le Maire explique au conseil qu'il a reçu la visite de la société ANTARGAZ. Le conseil pourra par la suite étudier un éventuel projet de raccordement au gaz en réseau.

Changement chaudière du Foyer rural : M. Michel CAPON signale que les travaux sont terminés, les personnes qui le souhaitent pourront aller sur place voir la nouvelle installation. La consommation passera de 12l / heure actuellement à 9 l / heure avec la nouvelle chaudière.

Brûleur chaudière école maternelle : le brûleur en service actuellement est loué 30€ par mois à la société PARGADE. accord du conseil pour la pose d'un nouveau brûleur - devis de PERONNE CHAUFFAGE accepté au prix de 1257€ TTC.

Point « Internet » à haut débit... Pour savoir de quoi on parle.

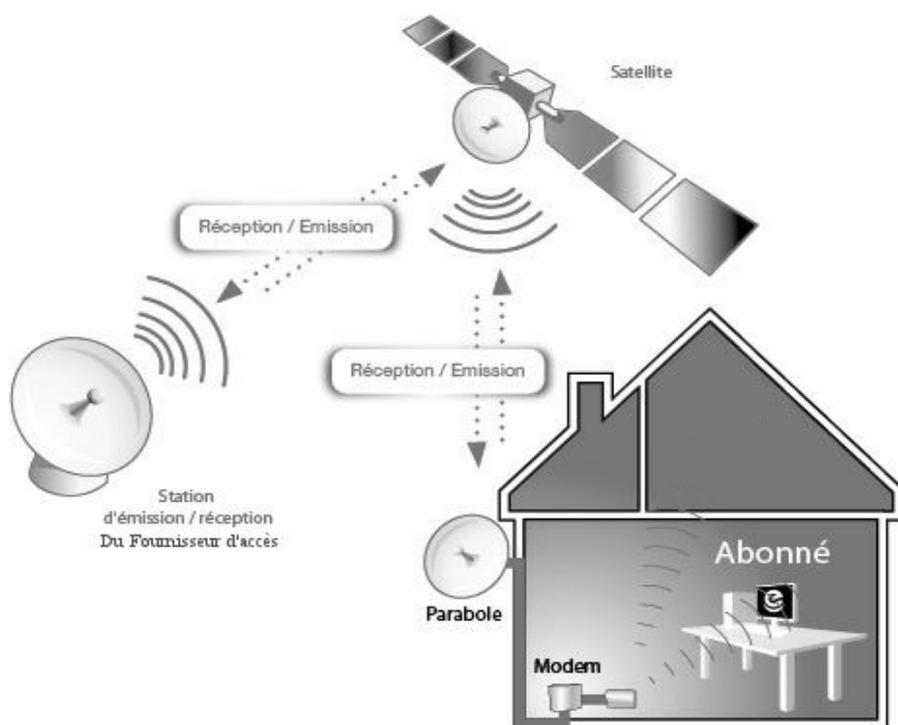
L'état des lieux des abonnés non éligibles à l'ADSL dans notre commune a confirmé qu'actuellement 29 lignes sont dans cette situation et que notre commune répond bien aux critères de classement (seuil de 10 lignes inéligibles) pour la mise en œuvre de la solution NRA ZO destinée à la résorption prioritaire des zones d'ombres sur notre département.

Dans le prolongement de nos actions, mardi 8 septembre 2009, nous avons étudié avec la société Graniou, mandatée par France Télécom, en charge des travaux, le lieu exact d'implantation au « Centre bourg » de la baie technique aux dimensions : L = 2.60m, H = 2m, P = 0.60m (NRA ZO)* destinée à recevoir les équipements ADSL, car c'est bien chaque opérateur, qui par la suite prendra en charge son équipement de raccordement (DSLAM)**.

Réjouissons nous car enfin, c'est la première avancée concrète de ce dossier depuis de nombreuses années...

Conscient des contraintes plus financières que techniques, il est toutefois illusoire de penser que tout sera réglé dans les quelques mois à venir, mais il est réaliste de croire que d'ici à fin 2010, tous les habitants de notre village privés d'Internet haut débit verront la fin de leur cauchemar, quant aux autres ils connaîtront une augmentation sensible de leur débit actuel du fait du raccourcissement important de la distance au nœud de raccordement puisque celui-ci sera situé au Centre Bourg et non plus à Estrées Mons.

Enfin, nous aurons accès aux nouveaux services, sans augmentation du coût des abonnements puisque tous les fournisseurs d'accès facturent déjà leurs raccordements au forfait et non à la vitesse réelle. Ce qui d'ailleurs dans la situation que nous vivons depuis de nombreuses années est des plus contestable car il n'existe aucune équité entre les citoyens.



Pour les particuliers ou les professionnels qui ne peuvent patienter jusqu'à fin 2010, sachez qu'il existe une nouvelle solution alternative par satellite, fondée sur une technologie bidirectionnelle avec un débit maximum de 2048 kb/s en réception et 128kb/s en émission.

Cette solution généralement associée à différents services Internet requière des équipements devenus simples à installer, mais demeure assez onéreuse. (voir schéma ci-contre).

Ordre d'idées des coûts :
Kit parabole vers satellite environ 400€.
Prévoir frais d'installation par antenliste environ 160€.
Abonnements variables suivant débits et engagement de durée de 30 à 70€ par mois.

Pour parvenir à cette situation, ayez conscience, que vos élus ne sont pas restés inactifs :

Fin 2008 La Communauté de communes du pays Hamois prend la compétence de la couverture numérique de son territoire.

En Mars 2009 Elle adhère au syndicat mixte SOMME NUMERIQUE ex SUSI dont la vocation est l'extension et le déploiement de son réseau à tout le département.

Le Président de Somme Numérique lors du comité syndical du 25 mai 2009 a conforté les changements d'orientation de son syndicat avec la priorité très forte de développer avant tout le réseau, par rapport aux services.

<http://www.sommenumerique.fr>

Votre Conseiller général Grégory Labille a récemment adressé un courrier au Président du Conseil général ainsi qu'au Président de Somme numérique afin de solliciter de leur part la prise en charge d'une partie des frais liés à l'achat de matériel pour celles et ceux qui devraient opter par obligation pour la solution satellitaire.

Aussi, si c'est votre cas, nous vous invitons à le faire savoir dès à présent.

Par ailleurs, nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informé des évolutions de la situation.

* : NRA ZO est l'abréviation de nœud de raccordement d'abonnés zones d'ombres.

** : DSLAM est un sigle anglais «digital subscriber line access multiplexer», soit en français, « Multiplexeur d'Accès à la Ligne d'Abonné Numérique ».

Agence Postale Communale



C'est avec un grand plaisir que j'ai rejoint l'équipe communale de MONCHY – LAGACHE.

Depuis le départ de Guillaume, J'ai déjà rencontré beaucoup d'administrés et je suis ravie de la gentillesse dont chacun a fait preuve pour m'accueillir.

Mes services au sein de l'Agence Postale Communale seront je l'espère, à la hauteur des espérances de chacun afin de préserver au mieux ce service de proximité.

N'hésitez pas à venir me rendre visite!

Rappel des nouveaux horaires d'ouvertures en Mairie:

LUNDI : 14h00 à 17h00.

MARDI : 15h00 à 19h00.

JEUDI : 9h00 à 12h00.

VENDREDI : 9h30 à 11h30.

SAMEDI : 11h00 à 12h30.



Sandra MICAL

Madame Marie-Noëlle MAYEUX dite Mano a cessé son activité le 5 août 2009 après 25 années passées derrière le comptoir du Café du Carrefour.

Pour les habitants du village, un évènement que Mano avait souhaité anticiper à l'occasion des traditionnelles festivités du 14 juillet en offrant le pot de l'amitié, en présence des Élus et de ses nombreux Amis.



Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite parmi nous.

Ses successeurs : Melle Élodie SAUVAL et M. Thierry ROELAND.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous . Nous pouvons nous réjouir que ce commerce continue son activité et espérons que leur souhait d'organiser des soirées à thèmes afin de dynamiser le village remportera un franc succès.



Jeudi 13 Août, à la veille du départ effectif de Guillaume Mahy, dans la cour de l'école, la Municipalité a organisé un pot de départ. Lors de son discours M. le Maire lui a adressé ses derniers remerciements en reconnaissance des cinq années passées en tant qu'Animateur de la bibliothèque/médiathèque et depuis presque un an à l'agence postale communale.



CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU FOYER RURAL

Suite aux différents constats :

La vétusté de la chaudière : Type charbon « Chappée » de 1976 adaptée pour un fonctionnement au fioul avec un rendement médiocre compris entre 50 et 60%.

La consommation de combustible très importante : 8000 litres de fioul /an.

Les trop nombreuses pannes qui engendrent bien des désagréments et un coût de maintenance élevé : 600€/an.

L'absence de confort et de régularité quant à l'obtention d'une bonne température pour les occupants du foyer, phénomène en partie provoqué par l'absence de régulation sur l'installation.

L'utilisation quasi quotidienne du foyer rural en tant que salle polyvalente par les Associations, le Regroupement scolaire, la Cantine, les Particuliers.

Le conseil municipal lors de sa réunion du 31/03/2009 avait décidé qu'il y avait urgence à procéder au changement de la chaudière du foyer Rural.

Le mois de juillet 2009 a vu la concrétisation de ce projet.

Le matériel retenu : Une chaudière «Chappée » Type NXR3/34 basse température haut rendement 95%.

L'économie annuelle réalisée en combustible sera de l'ordre de 2500 à 3000 litres de fioul.

La régulation automatique « Siemens » permettra un complément d'économie estimé à 500 litres de fioul /an.

Coût de maintenance annuelle réduit à 150€.

Estimation globale du retour sur investissement : 3ans.

D'autre part ce changement de chaudière n'obère pas l'avenir et demeure un bon choix dans l'hypothèse où sensible à l'environnement et au développement durable, une solution hybride avec complément en énergie renouvelable sans combustion deviendrait d'actualité (pompe à chaleur en appoint ou relève de chaudière par exemple).

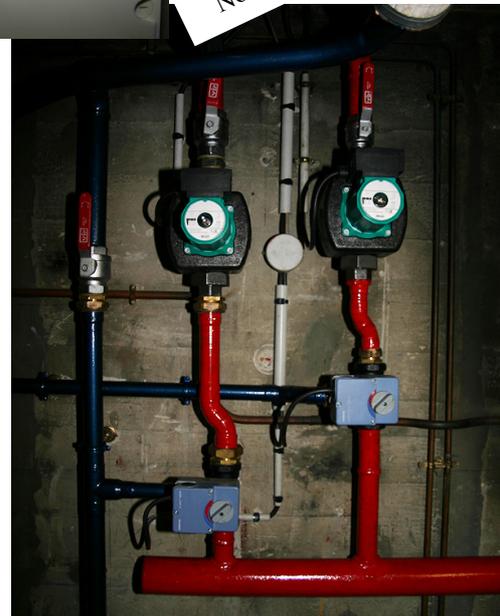
Michel Capon.



Anciennes Installations



Nouvelles Installations





Un 14 Juillet 2009,
en images,
très réussi...



COMMISSION URBANISME

Réalisé 3^{ème} trimestre 2009 :



Curage du fossé (430m) de la rue d'en Bas jusqu'à la rue du jeu de Paume pour faciliter l'écoulement des eaux en cas de forte pluie. – travaux réalisés par l'entreprise DELAPORTE.

Rue du Stade : Remise en état et renforcement du réseau électrique souterrain.

Terrain de l'Omignon : aménagement autour de la halle pour un accès plus facile.

Ecole Maternelle : Changement des tôles en pvc des abris de stockage du matériel destiné aux enfants.



Foyer : chaudière, tuyau RIA, Contrôle.

Prévu

Aménagement centre Bourg : Grande rue de la Mairie à l'ancien bureau de Poste, de l'église au pont de l'Omignon avec aménagement de places de parking autour de l'église.

Une première réunion de travail a été faite avec le cabinet EGIS, une deuxième est prévu le 17 septembre 2009.

Entretien des routes

2009/2010 : réfection de la rue de l'étang : de la maison n° 9 jusqu'à l'étang.

2010/2011 : réfection de la rue du moulin de Montécourt : de la rue de Devise jusqu'au pont de l'omignon

En attente de décision de la CCPH : projet de réfection de la route entre Douvieux et Flez.

Dominique Rigolin.

Ce vendredi 11 septembre, premier anniversaire du décès de Jacques PRESTEL, les 17 associations monchysoises et quelques Élus se sont retrouvés à 18 heures à l'entrée du cimetière afin d'avoir un geste de remerciement et de recueillement envers leur dévoué Ami JACQUES.

A cette occasion, une potée et une plaque personnalisée ont été déposées sur le monument. Personnalisée puisque les silhouettes issues de la girouette dominant la maison PRESTEL représentaient pour Jacques, son père et lui même au travail.

Merci à Philippe CHASSAGNOUX d'avoir su mettre à la disposition des associations la maquette de la girouette et à Bertrand PICART pour l'aide apportée tout au long de la réalisation de ce projet.

Un grand moment pour le monde associatif monchysois où le souvenir de Jacques a pu être évoqué notamment lors du verre de l'amitié offert par la famille.



André Bujadinovic.

**VENTE DES TICKETS DE CANTINE & GARDERIE
SYNDICAT SCOLAIRE DE MONCHY- TERTRY – DEVISE**

Vente tickets cantine – garderie : Mardi de 14h à 18h30 & mercredi de 9h à 12h - en mairie de MONCHY

Prix du ticket repas (incluant la garde de l'enfant le midi) : 3.80€

Prix du carnet de 10 tickets garderie (matin & soir) : 10€.

Nous vous rappelons que les tickets intégralement remplis doivent impérativement être donnés à l'avance. Aucune modification ne pourra intervenir le jour même.

GRIPPE A (H1N1) : limiter la transmission.



Des gestes simples : que faire pour limiter les risques de transmission ?

Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro- alcoolique; utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser et le jeter dans une poubelle et se laver les mains; éviter les contacts physiques avec autrui.

En cas de symptômes grippaux, appeler votre médecin traitant ou le 15.

Pour toute information, téléphone : 08-25-30-23-02 ou www.pandemie-grippale.gouv.fr

PERMANENCES

ASSISTANTE SOCIALE: Mme SEGUET reçoit au Foyer Rural le **lundi de 14h00 à 16h30** - Tél du foyer rural : 03-22-85-16-65

Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au Centre Médico - social qui se trouve désormais à EPPEVILLE -21 Rue du Maréchal LECLERC

Téléphone : **03 60 03 47 40.**

CONSULTATION P.M.I.: Un Médecin et une puéricultrice sont à votre disposition une fois par mois au Foyer rural **de 14h à 17h00** :

Dates 4ième trimestre 2009 : mardi 13 octobre - mardi 10 novembre - mardi 8 décembre.

PUERICULTRICE : Mme CASSELEUX reçoit au Foyer rural de **14h à 17h un mardi**

par mois . Veuillez consulter les dates sur le panneau d'affichage situé à l'entrée du Foyer rural ou en appelant le centre médico- social à EPPEVILLE.

Monsieur Grégory LABILLE, votre **Conseiller Général** assurera une permanence en Mairie de MONCHY – LAGACHE le **MERCREDI 23 septembre 2009** de 18h à 19heures.

(Attention un changement d'horaire est intervenu par rapport à l'information donnée dans Actu Monchy N°5)

INFOS DIVERSES

Recensement militaire : les jeunes filles & garçons doivent venir dès leur 16^{ième} anniversaire se faire recenser en mairie (apporter pièce d'identité).

Tri sélectif : n'oubliez pas de trier vos déchets : sac bleu pour tout ce qui est papier – carton - journaux et sac jaune pour les bouteilles en plastique et les conserves .

La collecte se fait alternativement (une semaine sac bleu et une semaine sac jaune selon le calendrier qui vous a été distribué).

Les rouleaux de sacs sont à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Encombrants : la collecte pour le deuxième semestre aura lieu à MONCHY le vendredi 27 novembre 2009.

Opération brioches : Les 10 & 11 octobre 2009.

Inscription sur la liste électorale : la période de révision de la liste électorale a débuté. Les nouveaux habitants et les personnes non inscrites à ce jour doivent venir en mairie (apporter une copie de la pièce d'identité et d'une facture récente) remplir un imprimé , et ce avant la fin du mois de décembre.

En mars 2010 auront lieu des élections régionales.

Animations 4^{ème} Trimestre 2009.

Octobre:

Samedi 10 : loto quine organisé par l'Olympique de MONCHY

Novembre :

Mercredi 11 : Cérémonie du Souvenir & repas des aînés – Municipalité-

Samedi 14: loto quine organisé par l'Amicale des 2 étangs

Décembre :

Samedi 5 : après – midi animations pour le Téléthon

Dimanche 13: spectacle Arbre de Noël pour les enfants de MONCHY

Vendredi 18 : Concert de Noël gratuit église St Pierre Chorale de PERONNE « Si on chantait »



SI VOUS FAITES DU RANGEMENT OU DU TRI :

Avant de jeter d'anciens jouets, jeux de sociétés, de cartes ou autres petits jeux, s'ils sont encore en bon état vous pouvez les apporter en Mairie . Ils serviront aux enfants de la cantine – garderie pour les occuper après le repas les jours de grand froid.

POUR INFORMER CERTAINS, RAFRAICHIR LA MEMOIRE DES AUTRES ET GARDER NOTRE VILLAGE AGREABLE A VIVRE...

Environnement : Sachez que la procédure d'abandon manifeste de la succession de Mademoiselle THOMAS est en cours. Nous attendons que le cabinet notarial chargé de ce dossier nous fournisse la liste des héritiers afin de pouvoir continuer la procédure.

Urbanisme : sachez que toute construction (clôture, portail, véranda, cabanon, abri de jardin, garage, velux, toiture) doit faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable et ce, quelque soit la surface construite . Cette déclaration doit se faire en mairie avec transmission du dossier aux services de l'Équipement de PERONNE pour instruction. Chaque année, un contrôleur des impôts passe dans la commune vérifier les nouvelles constructions (déclarées ou non) .

En lotissement : il existe un cahier des charges qui est à respecter. Il régit notamment les obligations de chacun en matière d'entretien des espaces extérieurs mais aussi les relations de voisinage (règles d'usage des barbecues, des tondeuses à gazon....)

Elisabeth Boursin

**Une permanence du Maire ou d'un Adjoint a lieu en Mairie le SAMEDI de 10h30 à 12h00
ou sur rendez-vous en semaine.**



5-sept.	E.BOURSIN
12-sept.	D.RIGOLIN
19-sept.	M.CAPON
26-sept.	Y BRESOUS
3-oct.	E.BOURSIN
10-oct.	M.CAPON
17-oct.	M.RIGAUX
24-oct.	Y BRESOUS
31-oct.	M.CAPON
07-nov	D.RIGOLIN
14-nov	E.BOURSIN
21-nov	M.RIGAUX
28-nov	Y BRESOUS
05-déc	M.CAPON
12-déc	D.RIGOLIN
19-déc	M.RIGAUX